

Einladung zu einem Gastvortrag zum Thema „Bürgernahe Justiz in Frankreich“ (La justice de proximité en France)

Am 14.6.2012 hält Dr. Romain Montagnon (Universität Saint-Etienne) um 17.00 Uhr im Raum JDC 0.283 (Fachbereichssitzungssaal) einen Vortrag zum Thema „Bürgernahe Justiz in Frankreich“.

Themen:

- Was ist bürgernahe Justiz?
- Wie lässt sich der Begriff der Bürgernähe der Zivil- und Strafjustiz definieren?
- Welche Maßnahmen sind geeignet, mehr Bürgernähe der Justiz herbeizuführen?
- Wie sind die bereits in Frankreich getroffenen Maßnahmen zu bewerten?

Referent:

Dr. Montagnon hat im Jahr 2012 seine Dissertation an der Université Saint-Etienne mit der Bestnote abgeschlossen. Er ist derzeit als Dozent in Lyon tätig. In den Jahren 2006 bis 2008 war Dr. Montagnon Mitarbeiter an einem vom französischen Justizministerium geförderten Forschungsprojekt zum Thema „Les juridictions et juges de proximité.“

Zeit und Ort:

14.6.2012, Juridicum (Schillerstraße 1, 91054 Erlangen), Raum JDC 0.283

Hinweis:

Der Vortrag findet in französischer Sprache statt.

Alle Interessierten sind herzlich eingeladen! Gäste des Fachbereichs sind herzlich willkommen!

Résumé de la conférence:

La justice de proximité occupe, depuis plusieurs années, une place centrale dans les tentatives de réforme de la justice française. Nonobstant la fréquence de son usage, la notion est dépourvue d'une définition clairement circonscrite par le droit positif et ne dispose pas davantage d'un statut théorique incontestable établi par la doctrine. De ce constat naît une interrogation fondamentale : quel sens donner à la justice de proximité?

Distincte de la proximité de la justice, la justice de proximité doit être appréhendée dans sa double acception pénale et civile. Tandis que la justice pénale de proximité renvoie à un mouvement de diversification du circuit de traitement des infractions de faible et moyenne gravité par la recherche d'une ou plusieurs formes de rapprochement entre la justice et le citoyen, la justice civile de proximité vise, par cette même méthode, à améliorer l'accès à la justice des litiges dont l'enjeu économique est faible ou modéré.

Ainsi entendue, la justice de proximité repose sur la mise en œuvre d'une pluralité d'instruments procéduraux et organisationnels au sein de l'institution judiciaire. Leur examen révèle les ambiguïtés dont ils sont parfois porteurs ainsi que leur manque de lisibilité et de cohérence. Cependant, certains mécanismes correcteurs sont envisageables afin que les imperfections de ces instruments ne compromettent pas irrémédiablement l'intérêt que présente la notion en vue de garantir la confiance des citoyens dans la justice.